

En euros, l'amour, c'est combien?

Mon coeur battait la chamade

C'était la première fois que j'échappais à l'amour de mes parents pour jouer avec mes frères devant l'entrée.

Nous avons couru, roulé, sauté. Nous avons chahuté, nous nous étions chamaillés, battus puis mon frère aîné s'était fâché et m'avait mordue.

J'avais le coeur lourd lorsque je me suis éloignée, triste, blessée, meurtrie, vexée, mais bien vite, le plaisir de découvrir ce monde inconnu encore le fit battre un peu plus fort.

J'avais, aventureuse et déterminée, quand, soudain, ce coeur neuf s'est emballé.

Là devant moi, un espèce de gros lézard, le regard trouble, la peau ridée, le ventre flasque et la queue tendue.

Je me suis cachée, blottie, la narine écrasée sur une fleur de pissenlit, le coeur prêt à exploser.

C'est comme ça que j'ai éternué, qu'il m'a vue, qu'il a bougé, que j'ai lancé comme j'ai pu une patte éperdue, que je l'ai eu, que je l'ai attrapé.

Mon premier lézard, mon premier gibier.

J'avais le coeur léger en retournant au terrier, portant tel un drapeau mon trophée.

Papa sera fier de moi et déjà je l'entends dire en me voyant que je serais une renarde aussi subtile que maman.

C'est à cet instant qu'ils m'ont coincée ; Des hommes, des chiens, des filets.

Entre mes parents, juste devant l'entrée, mes frères étaient alignés, couchés, inertes, froids, gazés,

et mon coeur s'est comme arrêté.

(.../...)

Écouter la Vallée du Loir



Comment peut-on vendre une région avec cette image, quand on sait que pendant le même temps, les renards sont détruits ? Plus de 3400 renards tués dans notre département. Au minimum 131 renards déclarés tués en vallée du Loir en 2002 ?

Alors on m'a emmené,

on m'a débarrassé des parasites que je portais, on m'a nettoyé, brossé, dorloté, nourri, désaltéré. J'étais bien, même si je m'ennuyais un peu : les croquettes pour chien, c'est pas fameux. La nourriture n'a pas le même goût quand on ne l'a pas attrapé, quand on n'a plus à la mériter. Lorsque mon pelage fut soyeux, mon regard lumineux, on me mit dans un enclos au coeur d'une prairie artificielle pour une séance de photos.

Regardez comme je suis belle !

Mon coeur va déborder, je vais être admirée, convoitée, je vais être une star, je vais pouvoir raconter la beauté du renard, faire comprendre à tous ces gens la richesse de mon sang, la grandeur de mon clan. Mais la séance à peine finie, j'ai entendu toutes sortes de calomnies : «destructeurs de perdrix, voleurs de poulaillers».

Alors je me suis enfuie, le coeur bouleversé.

Longtemps j'ai erré dans une campagne inconnue, dans une friche odorante et multicolore posée sur la vallée ainsi qu'un décor, amaigrie, désespérée, perdue. Des poules, je n'en ai jamais vues. Mes parents ne m'ont nourrie que de sauterelles, mulots, souris, de rares lapins myxomateux et la chair pourrie, décomposée, de quelque hérisson écrasé. Quant aux perdrix, j'en ai entendu parler ; C'était il y a longtemps, au temps de mes arrières, arrières grands-parents, la belle vie, le bon temps.

Il y avait toujours eu par ici des grives, des cailles, des ortolans, des perdrix. Pourtant, il y avait encore des fouines, des belettes, des hermines, des loutres et des renards.

Les voyant approcher, je me suis dit qu'ils avaient réfléchi, compris.

Qu'ils allaient me donner à manger, peut-être des croquettes pour chiens, j'étais si fatiguée, j'avais si faim. Mon coeur palpitait, tranquille, serein.

Ils portaient dans leurs mains de grands bâtons surmontés de deux tuyaux d'acier. Mon père m'avait dit de m'en méfier, d'y faire attention. Mais j'étais si désespérée...

Je ne sais comment ça m'est venu, un instant j'ai pensé à toutes ces filles qui sourient sur les affiches des avenues, à celles plus ou moins nues qui s'offrent dans les magazines, dans les revues, et à celles qui, le soir, arpentent les rues. Qui détient leurs destinées ? Qui décide qu'elles sont nuisibles, perdues ? Qui exploite ? Qui tranche ? Qui juge ? Qui condamne ? Qui tue ?

Puis mon coeur a hésité.

Puis mon coeur s'est tu.

Les nouvelles dates d'ouverture de la chasse aux migrateurs, reposant sur le respect de la biologie des espèces, commençaient à entrer dans les moeurs et le climat entre protecteurs et chasseurs tendait à se normaliser...

Mais c'était oublier qu'il y avait des élections au printemps 2002 !

Entre les deux tours des législatives, Monsieur Raffarin annonce qu'il s'engage à rallonger les périodes de chasse aux migrateurs. Ce fut fait en juillet 2002 !

Les vieilles habitudes des politiques sont tenaces : à croire que nos dirigeants aiment diviser et attiser la haine !

Dès le 2 août 2002, le Conseil d'Etat ordonne la suspension des dates d'ouverture en ce qui concerne la chasse aux canards colverts, aux canards et rallidés. En revanche, la chasse pourra ouvrir dès le 3 août pour les limicoles, et dès le 10 août pour les oies.

Le travail n'est pas terminé : il reste au Conseil d'Etat à se prononcer sur le fond du recours en annulation de ces arrêtés, et à nous d'attaquer les arrêtés de fermeture...

Que de temps et d'énergie à nouveaux dépensés pour un résultat qui ne faisait aucun doute ! Nous sommes en droit de nous deman-

der quand nos décideurs respecteront le droit et le bon sens (la faune sauvage n'est malheureusement plus celle qu'elle était au milieu du XXe siècle !). C'est un comble de rédiger de telles phrases !!

NB : le 25 janvier 2001, le Conseil d'Etat a rappelé que la chasse aux migrateurs ne pouvait ouvrir avant Septembre et ne pouvait se prolonger au-delà de Janvier...

Enfin une preuve : un produit agricole peut tuer !

En mai 1999, une perdrix mâle, agonisante, est trouvée en Beauce du Loir-et-Cher. Elle a été envoyée pour analyse à l'Ecole Vétérinaire de Lyon.

La conclusion est sans équivoque : le volatile est mort empoisonné par du furathiocarbe (Promet).

Une nouvelle preuve que les dits «nuisibles» ont le dos large!

Le Promet était un insecticide qui s'utilisait en traitement de semences des petits pois. Il faut employer le passé, car ce produit est désormais interdit à cause de sa toxicité sur les volatiles tels que les perdrix qui se nourrissaient des grains de petits pois après les semis (Curieux ! Il n'avait donc pas été fait de tests de toxicité sur le gibier avant l'utilisation de ce produit !).

Le Promet enveloppe le grain de petit pois et est chargé de détruire les deux principaux ravageurs au stade levée des pois que sont les sitones (charançons, coléoptères) et les thrips (les «insectes d'orage» : sorte de petits moucheron noirs).

Malheureusement, quand un «agrimanager pseudoenvironnementaliste à plat ventre devant la PAC» sème les pois, un petit nombre de ceux-ci ne sont pas enterrés ! Les perdrix et autres granivores peuvent donc aisément ingérer ces produits toxiques.

Le produit désormais interdit, il faudra malheureusement attendre la fin des stocks des agriculteurs ou des coopératives pour, qu'entre autres, les perdrix n'en meurent plus !

Chasse aux voix

ou chasse à la française

Une nouvelle fois, l'administration départementale n'a pas su apprécier la situation en matière d'animaux nuisibles ! Cette année, bien mal lui en a pris !

Bon nombre de chasseurs responsables ont maintenant intégré le fait que certains mustélidés ne nuisent pas autant aux intérêts cynégétiques qu'on le fait croire. Certains reconnaissent aussi que des espèces dites «nuisibles» ont actuellement des populations si faibles qu'il convient de veiller sérieusement sur elles.

L'arrêté préfectoral novateur de l'année 2001 fixant une liste réduite et raisonnée de «nuisibles» commençait plus ou moins à entrer dans les habitudes...

Malheureusement, l'administration départementale n'a pas tenu compte de toutes ces tendances, et a reclassé nuisibles un maximum d'animaux pour l'année 2002 !

Cette liste maximaliste n'avait aucune raison d'être :
- les animaux réintroduits dans la

liste des dits «nuisibles» en 2002 n'avaient pas créé de préjudice durant l'année 2001, que ce soit à l'économie, à la santé publique ou à la faune et flore sauvages.

- les chasseurs-piégeurs qui avaient attaqué la liste minimaliste de 2001 au Tribunal Administratif avaient été déboutés !

D'abord surpris par ce nouvel arrêté préfectoral rétrograde, l'ensemble des protecteurs de la nature du département a réagi en décidant à l'unanimité de porter l'affaire devant le Tribunal Administratif d'Orléans. Ce qui fut fait...

Suite à note requête commune, nous avons été convoqués à la barre le 6 mars 2002.

Le 7 mars 2002, le juge des référés suspendait l'arrêté préfectoral qui fixait la liste des animaux «nuisibles» en Loir-et-Cher.

Le 18 juin, tombait le verdict : l'arrêté préfectoral qui fixait la liste des animaux «nuisibles» en Loir-et-Cher pour l'année 2002 était annulé pour ce qui concernait la Belette, la Fouine, le Putois et la Martre. De plus, l'Etat est condamné à verser 100€ aux associations : Nature 41,

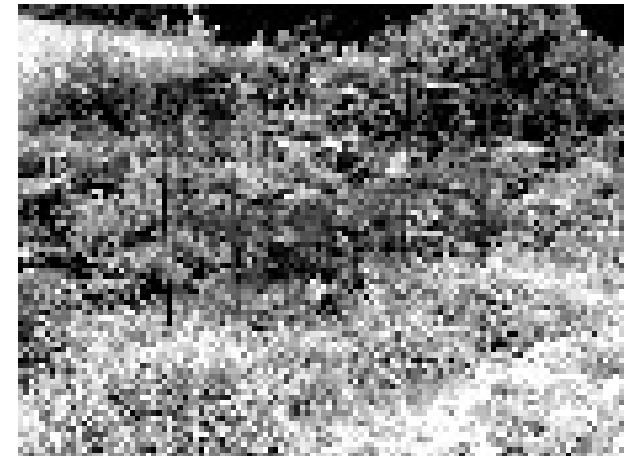
Sologne Nature Environnement et Perche Nature.

Nous devons nous féliciter de ce travail exemplaire, réalisé de concert entre toutes les associations de protection de la nature du département.

Suite à ce jugement, nous avons accueilli avec satisfaction l'article paru dans «La chasse en Loir-et-Cher» (supplément Nouvelle République) qui rectifie la liste des nuisibles et qui présente les espèces «réhabilitées» aux différents acteurs cynégétiques du département.

Piège utilisé par le GIC Grateloup pour capturer puis tuer les renards en 2002.

Vous remarquerez que l'on utilise un animal sauvage vivant (pigeon ramier) pour servir d'appât ! Seul point positif si l'on peut dire, c'est un piège sélectif : l'animal peut être relâché s'il n'est pas classé nuisible.



2002
quand l'administration évalue mal la situation...

Les décisions prises par notre nouveau gouvernement depuis moins d'un an, en matière d'environnement, sont déconcertantes ! En fait, elles irritent les personnes impliquées dans la défense de la Nature.

A l'opposé, le lobby chasse jubile ! Ne serait-ce pas les conséquences d'accords électoraux ?

Le dernier mauvais coup à la faune sauvage a été porté le 6 novembre 2002 : Belette, Putois et Martre sont redevenus susceptibles d'être déclarés «nuisibles» (ils n'auront eu que 6 mois de répit...).

Pour motiver cette décision, Madame le Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable se serait appuyée sur un rapport de l'ONCFS, soit dit en passant coécrit par un membre fondateur de Perche Nature...!

L'article R 227-5 du Code Rural précise que le ministre en charge de la chasse fixe la liste des animaux susceptibles d'être classés nuisibles «en fonction des dommages que ces animaux peuvent causer **aux activités humaines et aux équilibres biologiques**» (décret n° 88-940 du 31 septembre 1988).

L'argumentaire développé par l'ONCFS ne permet pas de penser que le Putois, la Martre et la Belette peuvent causer ce genre de dégâts. Bien au contraire.

La note de l'ONCFS réaffirme que ces trois mustélidés sont des prédateurs de petits mammifères... et qu'ils ne s'attaquent qu'exceptionnellement à de grosses proies comme des volailles ! D'ailleurs une étude de l'ONCFS menée en Bresse en 2000 est sans appel : seulement 1% de la prédation sur les poulets est imputable aux mustélidés, toutes espèces confondues ! La majeure partie de cette prédation par les mustélidés étant de toute évidence effectuée par la Fouine. Le rapport de l'ONCFS ne démontre pas non plus la seconde contrainte imposée par la loi : ces trois espèces ne nuisent donc pas aux équilibres biologiques. D'ailleurs une espèce sauvage indigène peut-elle réellement exterminer ses proies ?

De toute évidence, il y a divergence de vue sur l'état de conservation de ces trois mustélidés : tous les spécialistes, contrairement aux trois techniciens de l'Office de la Chasse,

s'accordent pour indiquer un état défavorable de ces trois espèces et tout particulièrement pour le Putois, dont les populations ont fait l'objet d'une nette régression sur le territoire national. Ceci dit, il est extrêmement difficile, voire impossible, de dénombrer ces animaux si discrets !

Nous tenons à la disposition de tous ce rapport qui, semble-t-il, est à l'origine de ce reclassement en nuisibles de trois petits mustélidés qui ne font que leur «travail de prédateur» de petits mammifères mais qui sont, semble-t-il, l'enjeu de la politique des Hommes !

A nous protecteurs de la faune, de développer en Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune sauvage, ou devant les tribunaux, encore et encore, les mêmes thèses... Car, d'après la loi, c'est bien au Préfet de lister les dits nuisibles de son département à partir de la liste nationale ; Le représentant de l'Etat devant s'appuyer sur l'article R 227-6 qui précise bien les conditions dans lesquelles les espèces sont désignées nuisibles : dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ; pour prévenir les **dommages importants** aux activités agricoles, forestières et aquacoles : pour la protection de la faune et de la flore.

*Merçi, Madame le Ministre,
pour le travail (bénévole) à venir...*



Remerciement
à la Société
Forestière,
l'ONF et
Monsieur
Crozier
qui nous ont
autorisés
à poser
ces nichoirs.

Faune

par
Jean Niel

6

Cette année, 24 nichoirs en forêt de Fréteval et 6 à Azé ont été installés ou remis en état.

Nous avons vérifié 29 nichoirs:

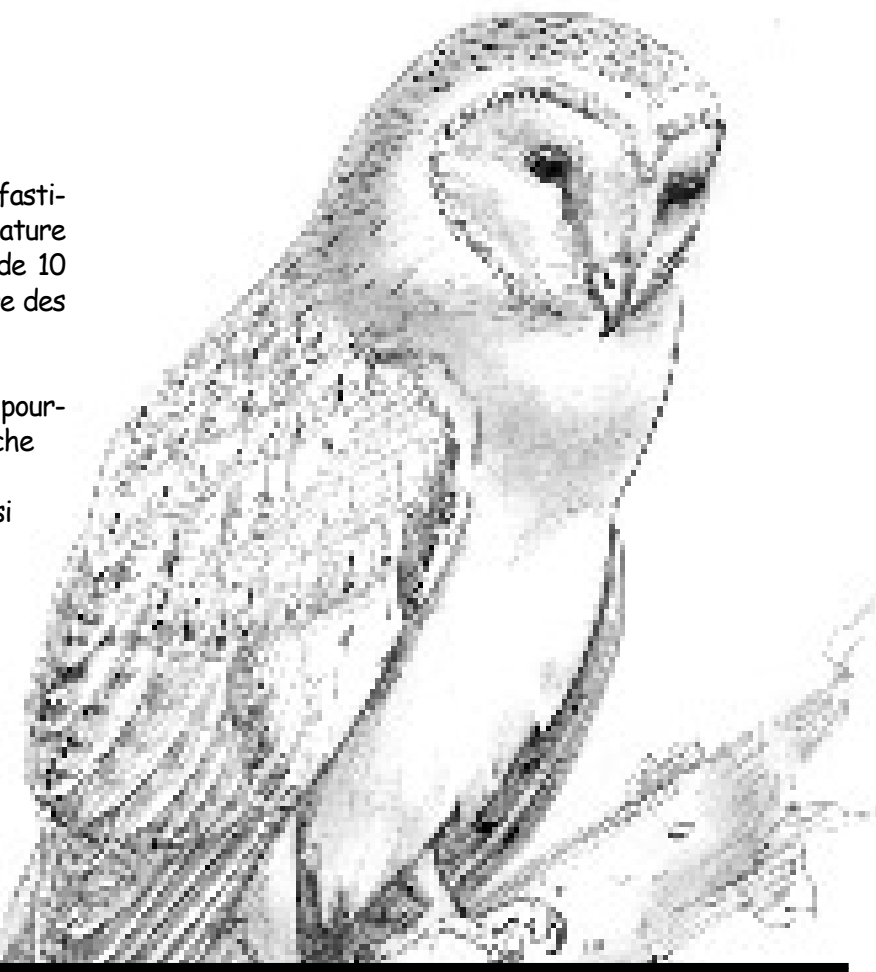
- 1 était occupé par deux jeunes hulottes avec 3 oeufs non éclos,
- 2 avec 4 oeufs non éclos dont un avec l'envol de la chouette à notre arrivée,
- 1 avec 2 oeufs non éclos,
- 13 ont été occupés ou visités : pelotes de réjection, plumes, coquilles d'oeufs,
- 4 occupés par des mésanges charbonnières : nu nid avec 10 jeunes, un autre avec 7 oeufs, un troisième avec 11 oeufs, et le dernier avec des coquilles vides,
- 1 avec une martre allaitant ses 2 jeunes,
- 1 occupé par des abeilles,
- les 6 autres n'ont pas été occupés.

Enfin, plus de la moitié des nichoirs ont été occupés ou visités par des chouettes hulottes. Si cela est encourageant et prouve que ces oiseaux ont besoin de sites pour se reproduire, les 13 qui n'ont que des indices de passage nous laissent douter de l'efficacité de nos nichoirs : ont-ils servi d'abri temporaire ? Ou les oiseaux ont-ils été victimes de prédateurs ? Il nous faudrait peut-être dans cette hypothèse revoir la conception des nichoirs en adaptant un couvercle plus grand de 10cm sur les côtés et le devant par exemple.

Pour la mise en place et la vérification, 4 jours ont été nécessaires avec 4 à 10 participants par demi-journée ; merci

à ceux-ci pour ce travail parfois fastidieux, ainsi qu'aux jeunes du Club Nature qui ont participé à la fabrication de 10 nichoirs, et à M.B pour la fourniture des matériaux.

Il nous faudrait soutenir la poursuite de cette expérience : recherche de lieux de pose avec autorisation des propriétaires. Contactez-nous si vous êtes intéressés par cette action. Nous pouvons également envisager de réaliser le même travail pour la chevêche d'Athéna et l'Effraie des clochers. Mais cela ne peut être effectif qu'avec la collaboration de personnes motivées et nécessite beaucoup d'efforts physiques (manipulation d'échelles et pose des nichoirs en hauteur). Une fiche technique a été éditée dans la feuille de liaison de novembre 2002, qui peut renseigner les personnes désirant installer un nichoir individuellement.



OBSERVATIONS REMARQUABLES 2002

La **Bouscarle de Cetti**, qui n'était plus contactée depuis quelques années, a refait son apparition à Naveil et à Ternay. La **Huppe fasciée** n'a été signalée nicheuse qu'à Lignièrès, c'est peut-être le dernier nid sur notre secteur !

La **Guifette noire** a été observée à Saint-Firmin-des-Prés, Le **Torcol fourmilier** vu en vol à Azé fin septembre. Une **Cigogne noire** s'est laissée prendre par l'objectif à Saint-Arnoult en mai, Un **Garrot à oeil d'or** a séjourné à Boisvinet en mars.

Débuté en novembre 2000, (cf Bulletin 2001), ce Contrat-vert passé entre la région Centre et notre association entre dans sa dernière phase, la mise en place de plans de sauvegarde locaux et spécifiques.

L'objectif est de protéger à la fois les lieux d'hibernation, les colonies de parturition (été), et les milieux de chasse des espèces concernées : le Petit et le Grand rhinolophes.

Plusieurs actions de sauvegarde sont en cours (protection de sites d'hibernation, aménagement d'un grenier en vue de conserver une colonie de parturition...). Ces actions sont le terme de longues discussions de vulgarisation et de concertation nécessaires avec les propriétaires.

Face à la dramatique situation des Rhinolophes, menacés de disparaître de notre région, chaque persécution ou chaque naissance pèse lourd dans la balance démographique de ces espèces. Voici deux nouvelles, une révoltante et une symbolique, qui ont rythmé l'année écoulée.

Quelle tristesse !

Lors du comptage annuel dans les sites d'hibernation, début février, nous sommes interloqués par la répartition inhabituelle des chiroptères à l'intérieur de la cavité de Thoré-la-Rochette, site suivi depuis dix ans avec l'accord du propriétaire : les chauves-souris ont déserté les grandes salles près de l'entrée et se sont réfugiées dans les galeries inondées. Notre inquiétude grandit lorsque nous découvrons de grandes fresques murales représentant des scènes de vie durant la Seconde Guerre Mondiale... fresques absentes les hivers précédents !

Quelques enfants se seraient essayés à

l'art pariétal... tout de même : quel coup de crayon !! Et quelle patience !!

Quand nous nous renseignons sur l'origine de ces fresques auprès du propriétaire, celui-ci nous apprend avec fierté que TF1 a tourné un téléfilm («Père et maire») à l'intérieur de la cavité début décembre !!!!

Et là, en une seconde, nous imaginons l'ambiance régnant à l'intérieur de la cavité pendant de nombreux jours de tournage et de réalisation des fresques: bruits et lumières intenses, chaleur générée par les projecteurs et tout ça en pleine hibernation !!

Nous sommes restés ahuris par la candeur de l'annonce...

Dix ans de vulgarisation : «Durant l'hibernation, les chauves-souris vivent sur leurs réserves de graisse. Chaque réveil leur coûte plusieurs dizaines de jours d'hibernation».

Dix ans de sensibilisation : «si les chauves-souris épuisent leurs réserves de graisse avant le retour de leurs proies (les insectes), elles meurent d'épuisement !».



Couture-sur-Loir (manoir de la Possonnière) -Juin 2002- : L'unique femelle découverte abrite sous ses ailes ses 2 jeunes...

... et le message n'est toujours pas passé !

Perche Nature n'a pas été averti par les propriétaires. Il aurait suffi de réaliser le tournage en été pour obtenir les mêmes images et pour éviter de déranger ces mammifères, protégés par la loi.

Côté chauves-souris, on dénombre autant d'individus que l'an passé mais la crainte est que beaucoup d'entre-elles n'ont pas survécu jusqu'au printemps. En effet, le tournage a eu lieu durant une période de grand froid et les chauves-souris ont dû hésiter à changer de site. L'impact réel du dérangement n'apparaîtra qu'au cours du prochain comptage en février 2003.

Mignonne, allons voir le Petit rhinolophe...

Après de nombreuses années de recherche, enfin une preuve est apportée de la reproduction du Petit rhinolophe sur notre secteur d'étude. En juin, deux adultes dont une femelle avec au moins un jeune sous son aile ont été observés dans un grenier en vallée du Loir. Soulignons le penchant littéraire prononcé de ces chauves-souris : elles ont trouvé refuge dans le manoir de la Possonnière !

Les recherches se poursuivront l'été prochain pour repérer les autres colonies de parturition qui doivent exister dans la vallée du Loir.

Perche Nature a l'opportunité d'aménager une ancienne carrière d'extraction de granulats en habitats favorables pour le Pélodyte ponctué sur un des derniers sites de reproduction de cette espèce en vallée du Loir. Cette carrière, propriété de l'entreprise Minier, se situe sur la commune de Couture-sur-Loir et a abrité la reproduction du Pélodyte ponctué durant les années où elle était en activité.

Remerciement à la Direction Départementale de l'Équipement du Loir-et-Cher, de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Loir-et-Cher, et à la Direction Régionale de l'Environnement Centre qui nous ont permis de mener cette étude. L'aménagement se fait en partenariat avec l'entreprise Minier.

Cependant, des interrogations subsistent :

- le nombre de Pélodytes ponctué présents sur le site est-il suffisant pour rendre la population viable ?
- les sites de reproduction sont bien connus. Mais où les Pélodytes passent-ils l'hiver (habitats et localisation) ? En particulier, sont-ils amenés à traverser la route bordant la carrière pour rejoindre leur site de reproduction ?

Perche Nature a donc posé sur le site 3 barrières d'étude à amphibiens (au total 300m de barrière composée d'un film plastique tendu et de seaux enterrés à son pied et espacés tous les 10m). Du 24 janvier au 4 avril, tous les matins, à l'aube, nos bénévoles se sont relayés pour relever les amphibiens capturés et les relâcher de l'autre côté de la barrière.

Cette étude a été subventionnée par la DIREN Centre.

Le tableau page suivante présente les résultats de l'étude.

La douceur du mois de janvier 2002 nous a pris de court et les tous premiers Pélodytes ont certainement échappé à notre comptage. Des coups de froid (semaines du 01/02 au 08/02 et du 17/02 au 04/03) ont ralenti la migration des amphibiens.

Côté Pélodyte

Taille de la population

Un effectif trop faible aurait voué à l'échec tout projet de sauvegarde (le Pélodyte a une durée de vie plus courte que celle du Sonneur). Cette crainte est désormais dissipée car, bien qu'une dizaine de chanteurs seulement sont entendus au cours d'une même nuit, l'étude de ce printemps nous révèle qu'au moins 50 adultes fréquentent la carrière. De plus, certains Pélodytes ont probablement contourné nos barrières qui ne pouvaient pas ceinturer l'ensemble de la carrière. L'effectif réel doit être plus important.

Lieux d'hivernage et déplacements

L'analyse des directions d'arrivée des Pélodytes capturés nous permet de dégager plusieurs points :

- les Pélodytes adultes se dispersent après la reproduction **dans toutes les directions** depuis la mare.

- vu la distance qui sépare, dans certaines directions, la mare des bois, il faut admettre que **certain Pélodytes passent l'hiver, enfouis sous terre, au milieu des champs cultivés.**

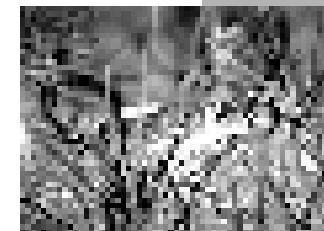
- 37 Pélodytes sur les 52 capturés (75%) proviennent de la même direction et sont amenés à traverser la route pour rejoindre les mares. Ces individus ont parcouru au moins 400m. Les bénévoles de Perche Nature s'interrogent : ces Pélodytes passent-ils l'hiver dans les champs ou bien dans les bois d'un coteau (situé à 1km de la mare) ? La pose d'une barrière au pied du coteau lors d'un futur printemps pourrait nous renseigner.

Aménagement de la carrière

L'aménagement de la carrière de Couture-sur-Loir se poursuit donc. Cet hiver, **plusieurs mares ont été creusées.** Cependant, la réalisation technique ne correspondait pas

au projet imaginé par Perche Nature, et les mares ont dû être **reprofilées en septembre.** Ceci n'a pas empêché les Pélodytes de se reproduire ce printemps mais le profil des mares aurait rapidement conduit à la colonisation par des végétaux et d'autres espèces d'amphibiens concurrentes.

Dans un avenir proche, la partie encore exploitée de la carrière sera comblée. Perche nature envisage, en accord avec l'entreprise Minier, de créer des habitats a priori favorables à l'hivernage des adultes (jachères pâturées avec buttes de terre et îlots boisés). L'espèce a un caractère moins migrateur que les autres amphibiens ; Sa grande mobilité le conduit plutôt à effectuer une dispersion diffuse autour des mares de reproduction. Par la **création d'habitats favorables à la vie des adultes**, nous espérons retenir un noyau de reproducteurs à proximité des mares.



Pélodyte Ponctué en déplacement vers les mares de reproduction de Couture-sur-Loir (Varenne le Chevelu) (Janvier 2002).

Tableau récapitulatif des captures effectuées le long des barrières posées à Couture-sur-Loir (Varenne le Chevelu) - du 24/01/2002 au 04/04/2002

	Du 24.01 au 31.01	Du 01.02 au 08.02	Du 09.02 au 16.02	Du 17.02 au 24.02	Du 25.02 au 04.03	Du 05.03 au 12.03	Du 13.03 au 20.03	Du 21.03 au 28.03	Du 29.03 au 04.04	Total
Pélodyte ponctué	6	1	7	1	13	6	14	3	2	52
Triton palmé	9	12	12	4	5	3	5	2	1	53
Triton ponctué	2	3	3	1	0	1	0	0	0	10
Triton alpestre	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Triton crêté	1	0	3	1	4	1	10	3	1	23
Grenouille verte	3	0	3	0	3	2	15	5	5	36
Grenouille agile	1	0	2	0	2	2	0	0	0	7
Rainette verte	0	0	0	0	0	0	4	0	0	4
Crapaud commun	11	2	11	1	23	14	17	3	0	82
	34	18	40	8	50	29	65	16	9	268



Sonneur à ventre jaune amputé de la
patte avant droite !
Savigny-sur-Braye (la cave)
25/05/2002

Durant la première année du Contrat-Vert, le bilan de l'état de santé de la population de Sonneurs à ventre jaune de Connival a permis de dégager 2 priorités (cf Bulletin Annuel 2000) :

- augmenter le succès de la reproduction pour permettre un renouvellement voire une hausse de la population,
- conserver un faible taux de mortalité des adultes en optimisant leurs lieux de vie.

Perche Nature a donc proposé un aménagement de l'ancien marais en intégrant les exigences écologiques de l'espèce.

En février 2002, sous les secousses d'une pelle mécanique, l'action a bruyamment concrétisé la réflexion. Les 2 mares et les 12 ornières creusées se caractérisent par : une faible superficie, une faible profondeur (max.70cm), des pentes douces, de grandes «plages» ensoleillées, et des berges dépourvues de végétation. Le sol argileux a permis une rapide rétention de l'eau (cf plan de l'aménagement).

L'aménagement terminé, il ne restait plus qu'à patienter jusqu'à la fin de la léthargie hivernale des crapauds...

Ces mares conviendraient-elles aux Sonneurs ?

Pour le savoir, les bénévoles de Perche Nature ont réalisé un suivi crépusculaire hebdomadaire d'avril à septembre en s'attachant surtout à observer et à quantifier la reproduction. Les impacts de l'aménagement ont pleinement satisfait nos espérance :

- les Sonneurs adultes ont délaissé les fossés pour les nouvelles mares dès la sortie de leur léthargie hivernale. **6 adultes différents** ont été observés

au cours de la saison (3 femelles et 3 mâles) dont 2 non observés depuis l'été 2000. Ces adultes sont restés beaucoup plus longtemps sur le site que durant les années précédentes. De plus, seulement 2 des 116 observations effectuées au total concernent des adultes dans les fossés ! Autant dire que les Sonneurs adultes semblent apprécier les mares créées...

Bilan de la reproduction 2002

En chiffre : **429 oeufs et 67 crapelets** observés (contre 2 en moyenne les années précédentes !!). Nous devons considérer ces chiffres comme des minima car les conditions de comptage étaient parfois difficiles (eau trouble, crapelets cachés sous les pierres ou se dispersant précocement). Plus précisément, nous avons observé par rapport aux années précédentes :

- des pontes, plus précoces (mi-avril),
- un plus grand nombre d'oeufs pondus: 100 à 150 oeufs produits par chaque femelle, ce qui est beaucoup pour cette espèce,
- un développement des têtards plus rapide,

Espoir
côté Sonneur à ventre jaune

- un nombre de crapelets plus important: la part d'oeufs ayant survécu jusqu'au stade crapelet aide à estimer le succès de la reproduction. Le chiffre de cette année, 16%, constitue un très bon résultat.

Les caractéristiques des mares sont responsables de ces changements. Les plages (faible lame d'eau) ensoleillées permettent une production importante de micro-algues, de plancton, qui sont des ressources alimentaires pour les têtards. La température de l'eau plus importante (cf courbe) permet aussi un développement plus rapide.

Soulignons aussi l'intérêt d'un réseau de petites mares qui offrent au Sonneurs le choix parmi une diversité (profondeur, température, profil...) de lieux de vie ou de pontes. D'ailleurs, dès la première année, les adultes se déplaçaient de mare en mare, visitant ainsi presque toutes les mares. Nous avons pu remarquer que les femelles choisissaient des mares pour pondre et d'autres pour y vivre.

Perspectives...

Le succès incontestable de la reproduction 2002 nous permet d'envisager avec plus d'optimisme la survie de la population de Sonneurs de Connival. Cependant, vu le très faible effectif d'adultes reproducteurs, plusieurs années d'assistantat seront nécessaires avant de considérer

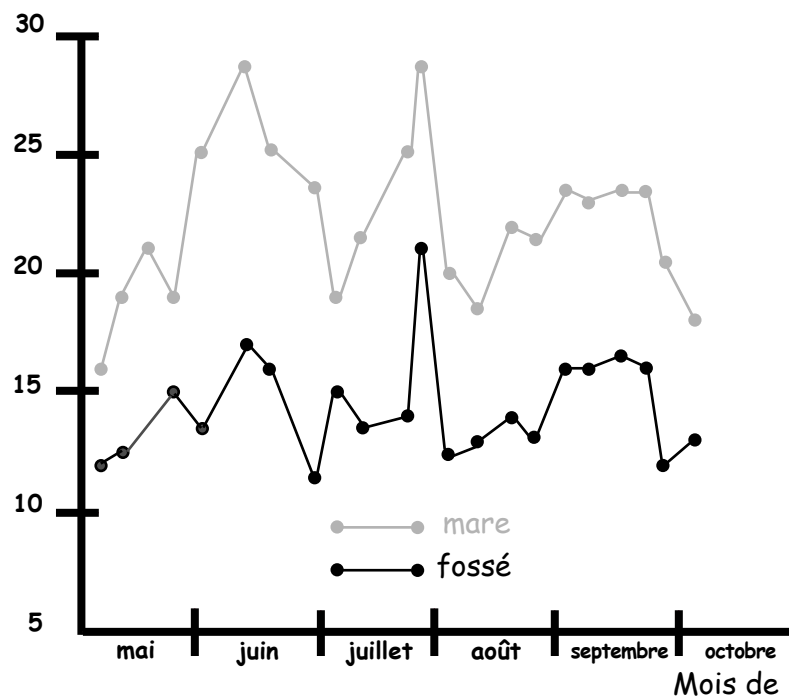
cette population comme sauvée. En particulier, il faut espérer que de nombreux crapelets «2002» survivent jusqu'à l'âge adulte et puissent enfin prendre part à la reproduction (au printemps 2004).

Afin de garantir les meilleures conditions aux Sonneurs, l'aménagement doit être entretenu :

- pour empêcher la colonisation des berges par les végétaux, il est nécessaire d'arracher les végétaux aquatiques envahissants dans toutes les mares et de «décaper» manuellement à la pelle les berges et les plages de 3 ou 4 mares différentes par an,
- certains saules trop ombrageants devront être coupés,
- certaines mares seront reprofilées pour obtenir un assèchement tardif (fin de l'été) destiné à éliminer certains prédateurs.

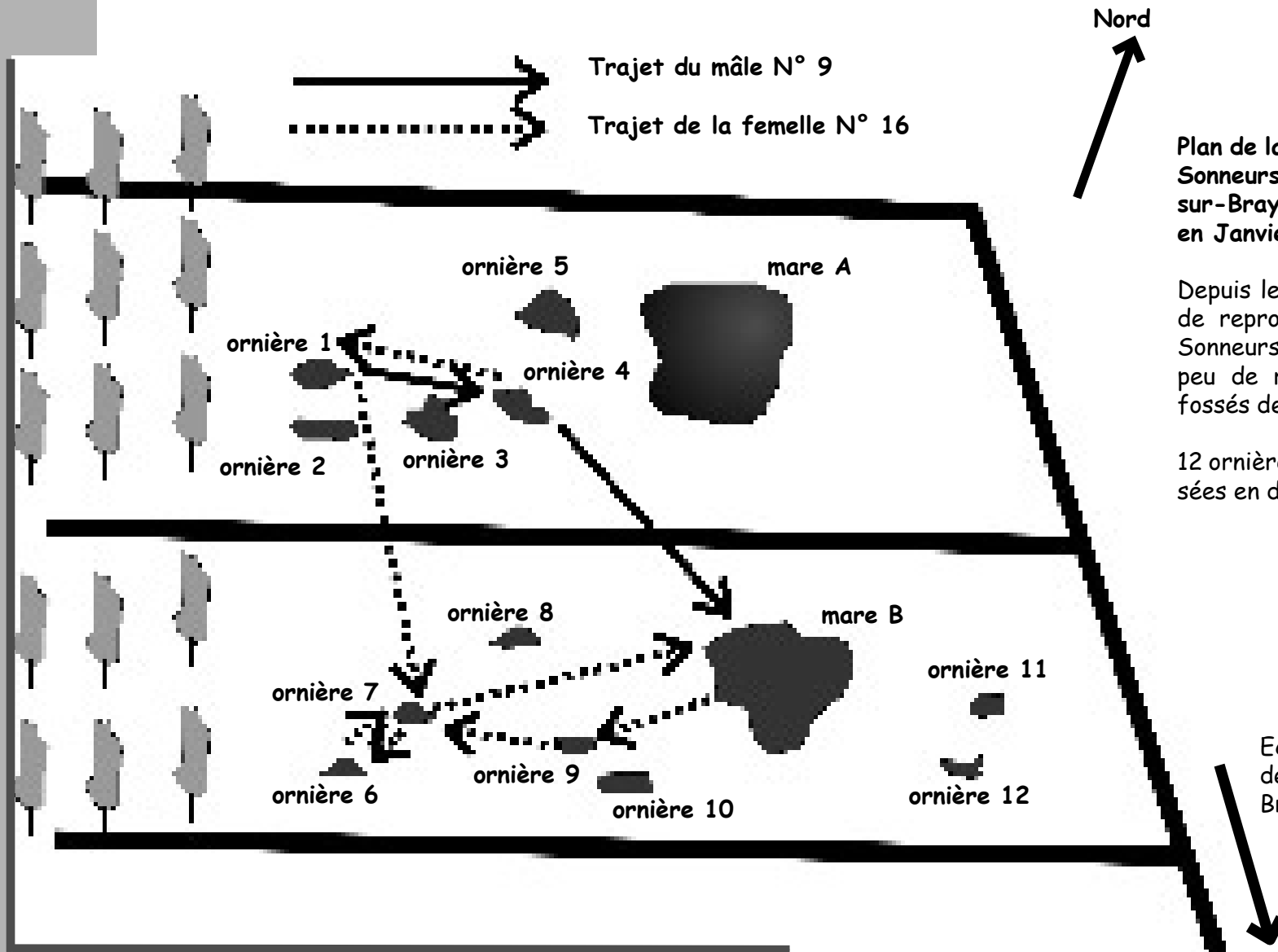
Enfin, la découverte d'une autre population de Sonneurs à ventre jaune à Savigny-sur-Braye constitue une seconde bonne nouvelle pour l'espèce. Le nombre d'adultes y est légèrement plus important qu'à Sargé-sur-Braye, mais le milieu n'offre pas (ou plus ?) de points d'eau permettant la reproduction. Un projet de création de mares sera proposé aux propriétaires.

températures en °C



Relevés comparatifs des températures de l'eau des fossés et des mares durant l'année 2002.

L'eau des fossés de drainage, où les Sonneurs avaient trouvé refuge après le comblement de leur mare de reproduction en 1992, a une température toujours inférieure à celle des «mares» créées cet hiver 2002...



Plan de la zone de reproduction des Sonneurs à ventre jaune de Sargé-sur-Braye (Connival) - aménagée en Janvier 2002 -

Depuis le comblement de leur mare de reproduction en été 1992, les Sonneurs se reproduisaient (avec peu de réussite !) dans les deux fossés de drainage les plus au Nord.

12 ornières et 2 mares ont été creusées en début 2002.

Suivi hebdomadaire de deux Sonneurs à ventre jaune sur le site de reproduction de Connival (Sargé-sur-Braye) - 2002 - .

La femelle N° 16 est repérée dès le 30 Mars dans l'ornière N° 4, pour disparaître dès la semaine suivante.... Il faut attendre le 19 Mai pour la recontacter, dans l'ornière N° 1.

Le 26 Mai, le mâle N° 9 entre en scène dans l'ornière N° 1 que la femelle a quitté au profit de l'ornière N°7, qu'elle adopte jusqu'au 16 Juin.

Début Juin le mâle n'est pas régulier sur le site : il n'est observé que le 9 Juin dans l'ornière N° 4.

Le 23 Juin le couple est réuni dans la mare B. La semaine suivante (30 Juin) nous y observons des oeufs. Ce soir là, la femelle fréquente l'ornière 9 où nous trouvons également des oeufs.

Durant l'été, et jusqu'au 29 Septembre, le mâle occupera systématiquement cette mare B.

La femelle, sera relativement plus éclectique dans ses lieux de séjour : elle fréquentera l'ornière N° 6 le 10 Août, l'ornière N° 7 (14, 21, 28 Juillet ainsi que les 4 et 17 Août) pour rejoindre le mâle dans la mare B (14, 21 Septembre et 6 Octobre). La femelle sera aussi plus discrète que le mâle : elle ne sera pas contactée le 6 Juillet, du 24 Août au 7 Septembre, ainsi que le 29 Septembre.

Après le 29 Septembre pour le mâle et le 6 Octobre 2002, pour la femelle, nous ne contacterons plus ces deux animaux...



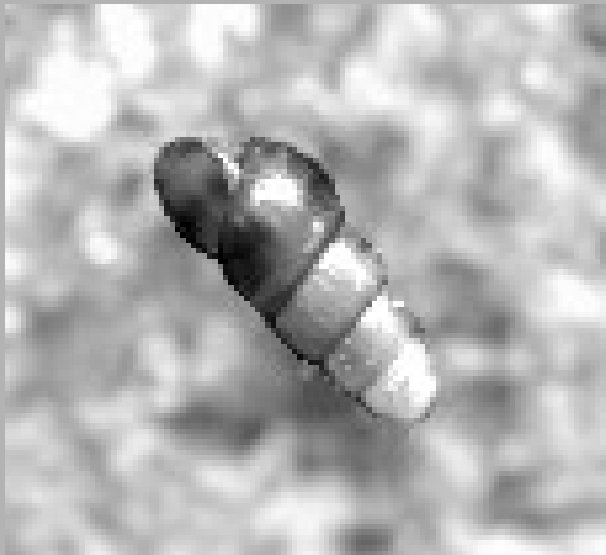
Sargé-sur-Braye - Février 2002 -
Une pelleteuse façonne
2 mares et 12 ornières...

Pour conclure...

Ce travail est le fruit de la collaboration entre :

- le propriétaire du terrain, Monsieur Odeau,
- le Conservatoire des Sites du Loir-et-Cher (locataire du site),
- le Comité de l'Environnement (CDPNE), partenaire scientifique,
- la DIrection Régionale de l'Environnement, qui a financé l'aménagement,
- les bénévoles de Perche Nature.

Les Sonneurs à ventre jaune de Connival (Le Borgne, Nombriil, Joli-Coeur et les autres...) les remercient tous pour leur disponibilité et leur enthousiasme.



Acicula fusca

Nos prospections naturalistes sont orientées depuis un an sur les sites que nous espérons voir classés en Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique. Nous devons fournir à l'administration des inventaires faune-flore des plus complets !

Le site du Marais à Sargé-sur-Braye a livré ce printemps une nouvelle espèce de mollusque pour le Perche et pour l'ensemble du Loir-et-Cher. Un tel évènement devenant extrêmement rare, il convient de le signaler.

Acicula fusca, comme il se nomme, possède une très petite coquille (2,5mm de long pour 0,9mm de large) translucide à sillons régulièrement espacés. Il vit en milieu humide dans la mousse, et en cela nous ne sommes pas surpris de l'avoir trouvé dans ce bois de marais alcalin. En revanche, aucune autre mention de cette espèce n'a été faite entre le nord des Pyrénées et le nord de la France !

Cette découverte incite donc les malacologues à rechercher l'espèce avec plus d'assiduité.

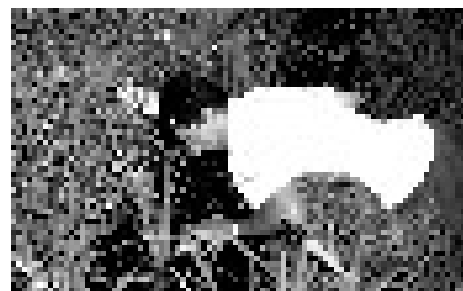
COQUILLE...

Aux mages...



Vincent Dhuicque lors de
l'animation
«fréquence grenouille»
2002.

Ils sont arrivés l'un après l'autre, l'esprit vif, l'oeil aguerri.
Prêt à vaincre les dragons et ébranler les montagnes,
Prêts à briser les obstacles qui se dresseraient sur leur route.
Deux chevaliers intrépides engagés dans une quête du Graal si particulière.
Jeunes et intrépides, fièrement montés sur leur destrier de feu et de fer,
Ils ont arpenté les routes sinueuses et chaotiques du Perche et de la vallée du Loir,
silloné des régions obscures et ennemies sans pour autant perdre courage.
Ils ont parfois souffert, ils ont parfois roulé à terre.
Mais ils se sont toujours relevés pour poursuivre ce qui les fait avancer :
le respect du végétal, le respect du minéral, le respect de l'animal.
Et puis par un beau matin d'été, leurs chemins ont bifurqué :
l'un vers l'Auvergne, l'autre à travers le Monde.
De leur passage, il nous reste des moments vrais, des moments forts.
Des engagements et des convictions.



David Michel recherche les pontes
des Sonneurs à ventre jaune de
Sargé-sur-Braye.

**Merci David,
Merci Vincent.**

par
Géraldine Labasse

Des sorties...

27 janvier : à la découverte du Peuple **migrateur**, Naveil (?); **9 février** : Pose de **nichoirs**, Ville-aux-Clercs
24 février : découverte des **traces** et indices, Naveil
1^{er} mars : Où se cachent les **grenouilles**, Marolles (avec le CDPNE); **2 mars** : Choeurs de **Pélo**... choeurs de crapauds, Couture-sur-Loir (avec le CDPNE); **9 mars** : **Herbes** à la loupe, Boursay (avec la Maison Botanique); **17 mars** : **Tailles**... sans entailles, Oigny; **27 avril** : **Nichoirs**, Fréteval; **12 mai** : Au pays du **roussard**, Sargé-sur-Braye; **19 mai** : Découverte de la vallée du **Boulon**, Mazangé; **2 juin** : **Orchidées**, fleurs mystérieuses, Villers-lez-Braye; **16 juin** : **Vélo** nature, Naveil; **1^{er} septembre** : Four **solaire**, Villiers-sur-Loir; **15 septembre** : **Fougères**, Mazangé; **22 septembre** : Découverte des **oiseaux**, Mondoubleau; **13 octobre** : **Migration** des oiseaux, Mondoubleau; **7 décembre** : **Assemblée** Générale, Mondoubleau
15 décembre : Permanences ornithologiques à l'**observatoire** du Bois de l'Oratoire, Vendôme : Comptage **Cormorans** les dimanche, Saint-Firmin-des-Prés, Naveil, Couture-sur-Loir

Des réunions...

Commission Départementale **Chasse** et Faune Sauvage ; Commission Départementale d'Aménagement **Foncier** ; Conseil Départemental d'**Hygiène** ; Commission Départementale de Traitement des **Déchets** des Bâtiments et Travaux Publics ; Commission Départementale d'établissement des la Liste d'Aptitudes des **Commissaires-enquêteurs** ; **Conférence** Régionale de l'Environnement ; Commission Départementale des **Ordures** Ménagères et Assimilés ; Voir liste complète avec Vincent.

ENV rac